

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement : 2019 - KKP - 1735
74100180=17		8027-KKI (173)
retour à l'agriculture d'une parcelle d'épicé:	1. Intitulé du projet	
retour a rughteatture a une parceile a epicei	a de 2. 15 frectate da namena da Play	
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pélitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Commune de St Roamin les Atheux	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Robert Teyssier ; Maire	
RCS / SIRET 2 1 4 2 0 2 8	6 3 0 0 1 2 Forme juridique	commune
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoire	n°1
	ou des seuils et critères annexé à l'article R. 12	22-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des (Préciser les éventuelles rubriques issues d'au	
47 - a	défrichement sur une surface de 2.19 Ha	ones nomeneraries (ref. p. 101A, cre.)
	4. Caractéristiques générales du projet	
	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	o formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent	tuels travaux de démolition 2.19 Ha après une coupe rase dans un peuplem	ant d'énicés manaspécifique de E0 ans
autorisées par arrêté préfectorale.	2.13 Tha apres title coupe hase daths till petipletti	ient a epicea monospecinque de 30 ans
Puis retour a l'agriculture dans le cadre d'u	ne exploitation certifiée BIO.	

*	
4.2 Objectifs du projet Les parcelles se trouvent à proximité immédiate d'une exploitation certifiée BIO, leur retour à l'agriculture permettra de conforter l'exploitation sur le territoire communal. De plus se trouvant à proximité immédiate d'habitations, le défrichement évitera la fermeture du paysage autour de ce hameau. Les parcelles actuellement propriété de la commune de St Romain les Atheux seront cédées à l'exploitation agricole.	1100 1000
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux Les parcelles ne seront pas reboisées, il n'y aura pas de dessouchage. Elles retourneront progressivement à l'agriculture par pâturage puis éventuellement passage d'un girobroyeur au fur et à mesure de la décomposition des souches.	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Pâturage de chèvre dans le cadre d'une exploitation agricole certifiée BIO	

Oldila	eurs caractéristiques	Valeur(s)
uperficie défrichée		2 Ha 19 a 00 ca
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation parcelles cadastrales A 155 et A 156 au lieu dit le Play sur la commune de St Romain es Atheux	Pour les catégorles 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Long.	4°23'10"0 Lat. 45°22'31"5
1.7 S'agit-il d'une modification/extens	projet et	ant? Oul Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		oui sur la partie nord pour une surface de 0.75 Ha ZNIEFF de type II :"4213 - CONTREFORTS SEPTENTRIONAUX DU MASSIF DU PILAT "
En zone de montagne ?	X		altitude 830-840 m
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	×		Parc naturel régional du pilat
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

3				
The state of the s	Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
	Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
	Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
	Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
	Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
	Dans un site inscrit ?		X	
	Le projet se situe-t-ll, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
	D'un site Natura 2000 ?		×	
	D'un site classé ?		X	

disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements X d'eau? Si oui, dans quel milieu? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications П × prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire × en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la × biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard

de Données du site ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	passage de terrain forestier à terrain agricole
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
Enclarione	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

Patrimolne /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×	
approuvés	ences du projet identi s ? Non X Si oui, décri		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identif Non X Si oui, déci		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :
1437779			

né	Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre le annexe traitant de ces éléments): s'une de dessouchage prévu afin d'éviter des perturbations importantes du milieu.
	7. Auto-évaluation (facultatif)
	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation
	ovironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Les parcelles A155 et A 156 de la commune de St Romain les Atheux ont été des terrains agricoles jusqu'en 1960. Elles ont été
	intées en épicéa vers 1963.
	é d'une cinquantaine d'année, la futaie régulière d'épicéa a été entièrement exploitées par son propriétaire après obtention In arrêté d'autorisation de coupe rase (arrêté préfectoral n° DT-16-0324 du 29 mars 2016)
Les	s parcelles ayant été agricole jusque dans les années 1960 et dans la mesure ou le peuplement en place était un peuplement
	picéa monospécifique, le projet ne devrait pas nuire à l'environnement et à la biodiversité. plus le mise en culture progressive, sans dessouchage, dans le cadre d'une exploitation certifié BIO nous conduit à penser
qu'	'une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.
	8. Annexes
8.	.1 Annexes obligatoires
	Objet
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - 🗵
H	non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir 🗵
2	d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;

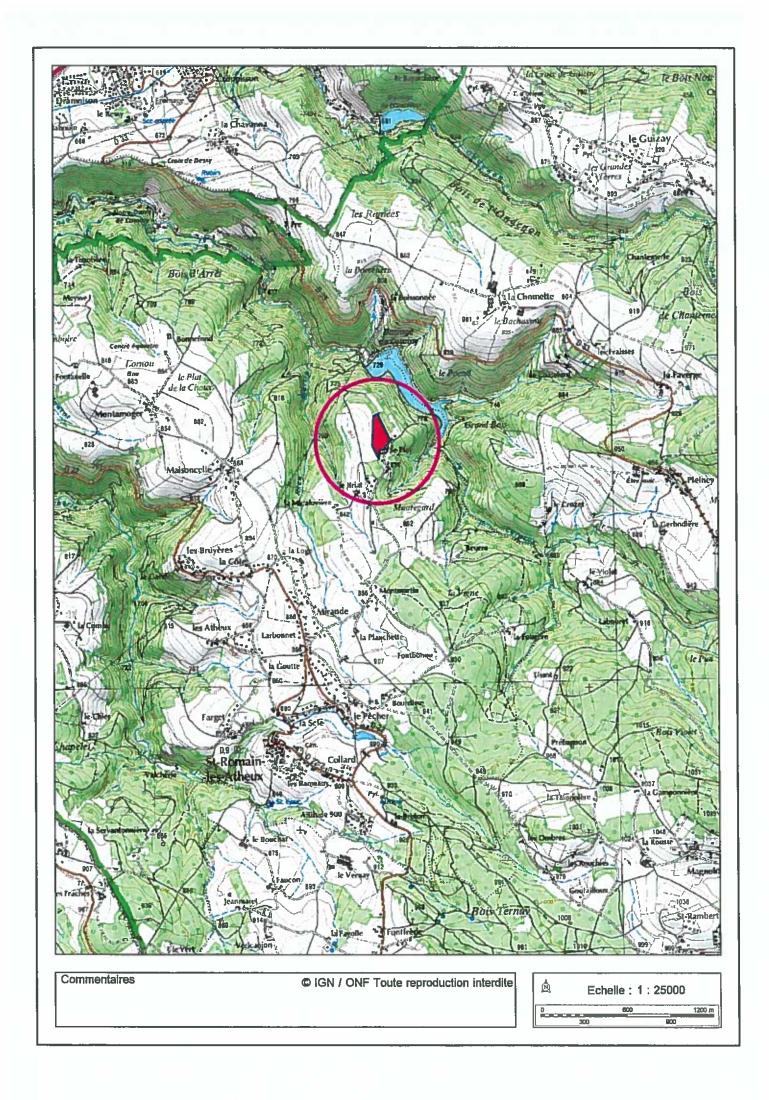
Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des

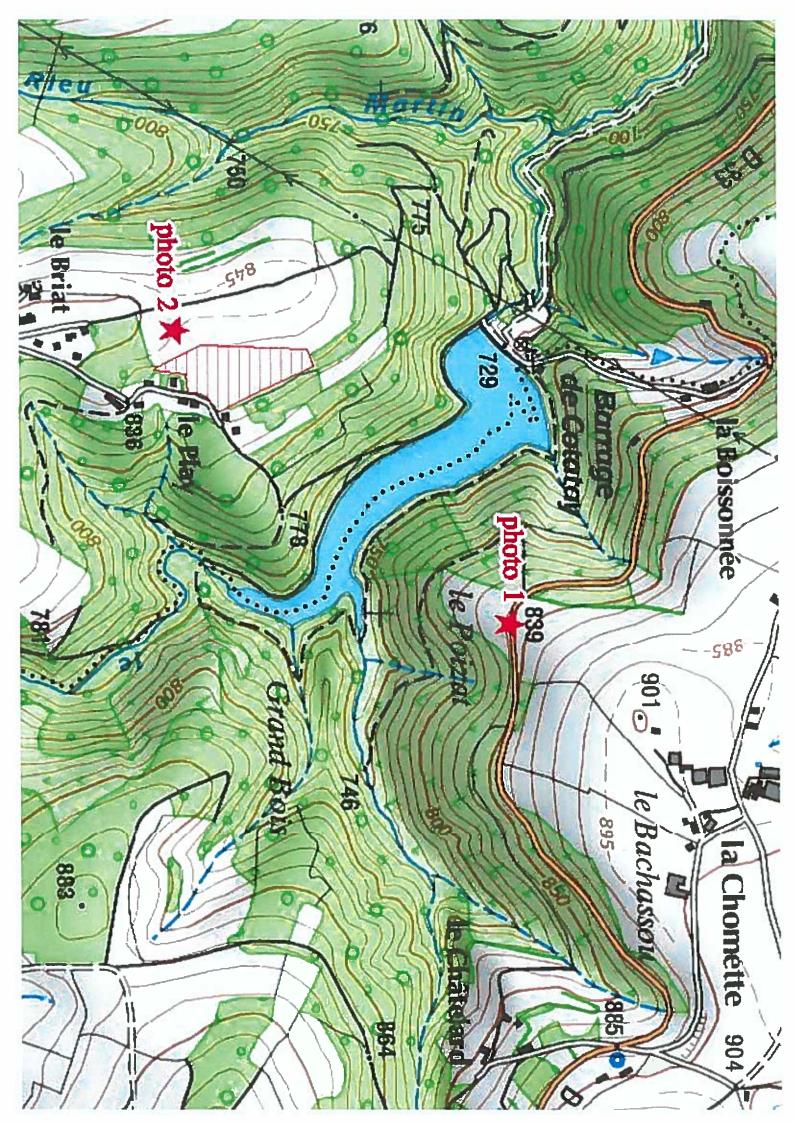
Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est

constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;

susceptible d'avoir des effets.

	Objet	
	9. Engagement et si	gnature
e certifie s	9. Engagement et si ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	gnature
e certifie si		gnature







Commentaires Photo sérienne de 2013

© IGN / ONF Toute reproduction interdite

Echelle: 1:2500

